



CENTRE HOSPITALIER
DE L'ISLE SUR LA SORGUE

DECISION N° 110/22 DIR

(annule et remplace la décision n° 72/19-DIR)

Portant composition de la Commission des Usagers

LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE,

VU, la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU, le décret n°2016-726 du 1^{er} juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé,

VU, l'article L. 1114.1 du code de la santé publique

VU, l'article L. 1112.3 du code de la santé publique

VU, l'article R112-79 à R111-94 du code de la santé publique,

DECIDE

Article unique : la Commission des Usagers est composée comme suit :

- Madame Anne DESROCHE, Directrice représentante légale de l'établissement,
- Monsieur Colin DELANNOY, Directeur-Adjoint
- Madame Evelyne TRAN VAN, Représentante des usagers titulaire, Présidente CDU
- Madame Muriel DUENAS, Représentante des usagers titulaire
- Madame Marie-Hélène LECAUDEY HANSEN, Représentante des usagers suppléante
- Monsieur le Docteur Sylvain COUE, médecin médiateur
- Madame Corinne BAPTISTE, Cadre supérieur de santé, médiateur non médecin
- Madame Annick LANTOINE, Médiateur non médecin
- Poste vacant, Représentant de la CSIRMT
- Madame Micheline ROUX, Représentant du CTE titulaire
- Madame Sabrina ALLAUD, Représentante du CTE suppléante
- Madame Géraldine ECLANCHER-HORN, Ingénieur hospitalier « qualité, santé, sécurité et environnement ».

Fait à l'Isle-sur-la-Sorgue, le 16 décembre 2021
La Directrice

Anne DESROCHE.

